

**Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste - pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire**

*Développement*

Le plébiscite par plus de 70% du peuple le 27 septembre dernier du nouvel article constitutionnel 63a témoigne de l'urgence pour les Vaudois de prévoir un accueil parascolaire pour tous les enfants qui en ont besoin. Le peuple a abondamment soutenu cette nouvelle obligation pour les communes parce que la prestation d'accueil parascolaire est un besoin avéré des familles de ce canton.

Si ce résultat sans appel doit appeler une concrétisation rapide de ce principe dans la loi, il convient aussi de garantir une égalité d'accès à ces structures dans tout le canton, leur qualité, une bonne coordination dans leur mise en place, des tarifs acceptables pour les parents et la prise en compte des spécificités locales. Alors que ces contingences sont importantes, de nombreux municipaux, désormais chargés de ces nouvelles missions, ont témoigné des difficultés pour leur collectivité locale de répondre à ces besoins. C'est pourquoi l'obligation faite aux communes doit aller de pair avec un soutien du canton aux initiatives des communes en faveur de l'accueil parascolaire. Il s'agit premièrement d'un soutien financier par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants mais également d'un soutien concret dans la réalisation de ces structures d'accueil.

Au vu de ce qui précède et dans la perspective de traduire dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) la modification constitutionnelle, nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager la mise en œuvre des éléments suivants:

- Le Conseil d'Etat est chargé de mettre en place un **dispositif d'appui aux communes** demanderesses pour mettre en place les structures d'accueil parascolaire, avant tout sur le plan logistique. Toutes les communes n'ont en effet pas les moyens en personnel pour concevoir ces nouvelles structures et n'arriveront pas seules à répondre à cette nouvelle obligation. Ce travail pourrait être effectué notamment par un service du canton, par la Fondation d'accueil de jour des enfants ou par les RAS qui ont déjà été chargées de mettre en place et de gérer des réseaux LAJE. Le coût de ce dispositif pourrait être soit assumé par le canton en tant que promotion de l'accueil parascolaire, soit facturé aux communes selon leurs sollicitations ou selon une formule mixte.
- Le Conseil d'Etat est chargé de compléter le cadre légal pour garantir qu'une **coordination** dans la réponse aux besoins soit effectuée. Les communes ne pouvant répondre du jour au lendemain à cette nouvelle obligation, une coordination dans la mise en place de ces structures dans chaque région est en effet nécessaire et pourra seule permettre un déploiement progressif.
- Le Conseil d'Etat est chargé de prévoir une **mise en œuvre différenciée de l'accueil parascolaire pour les enfants en scolarité primaire et secondaire** (distinction effectuée sur la base du standard Harmos). L'encadrement des enfants au-delà de la limite de 12 ans

ne nécessite en effet pas une dotation aussi importante que pour les enfants en période scolaire alors que les plus jeunes nécessitent à l'inverse une dotation plus importante en personnel qualifié. Il s'agirait de préciser cette distinction au sein du cadre de référence vaudois appliqué aux structures d'accueil parascolaire.

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission.*

Lausanne, le 6 octobre 2009.

(Signé) *Cesla Amarelle et 21 cosignataires*

**Mme Cesla Amarelle :** — Le parti socialiste a considéré qu'il était sûrement opportun, à la suite du plébiscite populaire du 27 septembre dernier, de déposer un postulat pour que toutes les forces politiques de ce parlement puissent se retrouver autour d'une table afin de discuter du programme à venir concernant la mise en application de l'article 63a. En effet, en fonction des sensibilités, on constate certaines divergences, notamment dans le débat sur le cadre de référence. C'est pourquoi nous avons déposé ce postulat.

Pour esquisser des orientations pour les futurs débats, nous proposons que le Conseil d'Etat envisage, dans un premier temps, la mise en œuvre de trois éléments qui nous paraissent cardinaux, à savoir:

1. Aider les communes dans le développement des structures d'accueil parascolaire parce que toutes n'ont pas les ressources en personnel pour le faire, que ce soit pas le biais d'un service du canton, de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) ou des régions d'action sociale (RAS).
2. Garantir une coordination dans le développement progressif des structures d'accueil étant donné que tout le territoire ne pourra pas être couvert du jour au lendemain par la seule volonté politique.
3. Préciser le cadre de référence pour permettre une mise en œuvre différenciée de l'accueil parascolaire selon l'âge des enfants concernés, étant précisé qu'un enfant de cycle initial nécessite peut-être un encadrement plus important qu'un adolescent.

Evidemment, compte tenu de ce qui a été dit, nous souhaitons le renvoi en commission pour examen.

La discussion est ouverte.

**Mme Elisabeth Ruey-Ray :** — Ce sujet est proche du précédent. J'ai oublié tout à l'heure de décliner mes intérêts et je m'en excuse. Je suis municipale, mais pas des affaires sociales — je l'ai été auparavant — et je suis présidente de la Fédération des structures d'accueil du canton de Vaud. Mes fonctions me rapprochent donc du thème de l'accueil de l'enfance.

Cela m'amène à dire d'abord que je suis surprise que le parti socialiste, par la voix de Mme Amarelle, se jette sur ce sujet comme s'il y avait le feu et comme s'il fallait absolument se placer, faire quelque chose ou faire entendre sa voix, alors que nous devrions trouver des solutions pratiques. Ramener ce projet sur le plan politique, de cette manière, ne me semble pas très porteur, sauf à faire valoir l'un ou l'autre des partis, ce qui n'est pas le but recherché lorsqu'on veut réaliser des projets.

Ensuite, les communes sont extrêmement concernées par cet article et l'initiative a justement voulu fortement les impliquer. Je trouve assez cavalier, de la part du parti socialiste, de vouloir traiter le sujet sans leur concours. Je fais un parallèle avec le projet de police qui a été traité avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et avec l'Association de communes vaudoises (AdCV). Nous avons eu une plateforme avec ces deux associations de communes et l'Etat pour prévoir un projet pratique réalisable.

Je demande qu'on prenne le temps, car il n'y a vraiment pas d'urgence. Il faut voir les choses sur le long terme et réfléchir à ce qu'il est possible de faire dans le court terme ; nous devons avoir un projet et celui-ci doit se faire en concertation totale avec les communes, qui seront les premières concernées et certainement les plus sollicitées sur le plan financier. Je demande donc qu'on ne se précipite pas, d'autant que, aujourd'hui déjà, les partis libéral et radical ont aussi déposé un postulat — le développement se fera lors de la séance de la semaine prochaine — qui sous-tend les questions que cette plateforme devrait se poser. On pourra examiner les deux objets ensemble, mais j'aimerais vraiment qu'on traite ces questions en partant du terrain, c'est-à-dire des communes, qui doivent absolument être parties prenantes du projet si l'on veut qu'il réussisse. N'en faisons pas un projet saisi par la politique politicienne, ce n'est pas elle qui trouve des solutions jouables et accessibles aux parents et aux communes. Parce que, à la fin, quelqu'un devra payer ! Si ce n'est pas l'Etat, ce seront les communes, et si ce ne sont pas les communes, ce sera le contribuable. Il faut vraiment rechercher des solutions pratiques. Il est vrai que la modification de l'article 63a a été plébiscitée au travers du vote du 27 septembre. Je ne suis pas sûre que la population qui l'a plébiscitée ait réellement réalisé ce que cela représentait financièrement ; peut-être aurions-nous eu moins d'adhésions si nous avions pu avancer déjà certains coûts. Cherchons des solutions jouables et, de grâce, impliquez pratiquement les communes dans ce projet. Je souhaite la création d'une plateforme du type de celles qui ont été mises sur pied pour trouver un nouveau système de péréquation et un nouveau projet de réforme pour la police.

**Mme Catherine Labouchère :** — Le résultat réjouissant des urnes concernant l'accueil parascolaire entraîne beaucoup d'enthousiasme et d'attente, mais aussi la nécessité de décisions subséquentes clairement établies et définies. Or si le postulat défendu par Mme Amarelle met le doigt sur des questions importantes, il part de présupposés qu'il considère comme des faits acquis, alors que la discussion ne fait que s'ouvrir et que, samedi prochain 31 octobre, un forum permettra d'entendre les parties pour trouver des pistes et entamer un dialogue constructif.

Le premier présupposé de ce postulat indique que la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sera le siège de la matière. Or la discussion pourrait tout aussi légitimement faire ressortir qu'il serait préférable d'en faire un chapitre de la loi scolaire ou, encore plus judicieusement, de lui consacrer une loi propre. Il y a d'ailleurs un précédent significatif, celui de la loi sur l'aide à la jeunesse, qui s'est scindée en trois volets pour mieux appréhender tous les contours d'une vaste matière.

Le deuxième présupposé de ce postulat est le suivant : un appui aux communes, oui, mais pourquoi déterminer déjà qui le fera, et comment il sera financé, avant même d'établir un inventaire préalable, indispensable à toute organisation subséquente qui tient la route ? Une plateforme communes-associations-canton ne serait certes pas de trop pour envisager une mise sur pied coordonnée de l'accueil des enfants.

Le troisième présupposé est une différenciation entre ceux qui entrent à l'école enfantine jusqu'à ceux qui sont âgés de 12 ans, et les 12-15 ans. Oui, mais certainement pas partout ni dans tous les cas, parce que la césure se fera peut-être différemment selon la taille de la commune — regroupement de communes ou petite commune seule par exemple. Tout cela est

aussi matière à discussion. Avancer vite, oui, mais de façon structurée, pratique et méthodique. Ce sera assurément le meilleur gage de succès pour l'accueil parascolaire que nous voulons tous et qui doit être à la disposition de la population. Le débat en commission me paraît donc indispensable.

**Mme Christa Calpini :** — Bien des éléments ont déjà été évoqués par mes préopinants, mais j'aimerais dire que, lorsque les femmes radicales-libérales ont travaillé sur le texte de l'initiative, largement plébiscité par la population, elles ont souhaité que les communes répondent aux besoins qui sont les leurs et qu'elles puissent s'organiser selon leur réalité. Il ne s'agit pas de créer un besoin, mais vraiment d'y répondre. Et nous veillerons à ce que l'esprit du texte soit respecté. J'ai déjà le sentiment que ce postulat va dans le sens de plus d'Etat et plus de contrainte.

**Mme Fabienne Despot :** — J'ai envie de dire à Mme Ruey-Ray et à Mme Labouchère : qu'attendiez-vous en soutenant le projet d'école à journée continue ? Que tout allait se faire gratuitement ? Voilà le retour de boomerang que nous vous avons prédit et que vous n'avez pas su entendre ! Nous avons combattu l'initiative parce qu'elle représentait un poids à notre avis insupportable pour les communes. L'appui aux communes ne doit pas être une option, il deviendra une nécessité.

Nous ferons en sorte que la mise en œuvre de cette loi absurde soit la plus lente possible, mais aussi qu'elle soit le plus possible portée par le canton. Je vous souhaite, parti radical et parti libéral, bien du plaisir pour sortir votre épingle de ce jeu où vous allez vous embourber !  
*(Rumeurs.)*

**Mme Cesla Amarelle :** — Je réponds à Mme Labouchère qui a été l'un des fers de lance de ce texte. Je ne vois aucun problème à ce qu'on puisse trouver des issues à des débats qui s'annoncent relativement longs, notamment lorsqu'elle évoque la question de la loi scolaire. On a vu, lors de ce qui a servi de campagne de votation, à quel point il y avait des confusions, notamment concernant le titre, "Ecole à journée continue". Certains enseignants s'inquiétaient d'être obligés de s'occuper du parascolaire si cet article passait. A mon avis, ce sont des débats inévitables. Plus tôt on arrivera à les clarifier — déjà entre forces politiques, ensuite sur le terrain avec les communes —, mieux ce sera et moins le débat sur ces questions sera malsain.

Concernant l'inventaire préalable et la différenciation, évidemment, il y a là des nuances qu'il faudra clarifier.

Sur la question du degré de rapidité avec laquelle nous souhaitons agir, je ne suis pas d'accord avec le ralentissement du rythme demandé par Mme Ruey-Ray, dans la mesure où nous voyons certaines urgences sur le terrain et entendons des parents se plaindre du fait que les politiques restent relativement inactifs sur ces questions. C'est faire un faux procès à certaines forces politiques de ce parlement. C'est pourquoi, sans la moindre recherche d'opportunisme politique, nous essayons d'évoluer au plus vite dans cette affaire en proposant de nous retrouver en commission pour envisager les solutions les plus opportunes possibles sur cette question qui n'est pas simple.

**M. Claude-Eric Dufour :** — Beaucoup de choses ont été dites et je pourrais m'abstenir. Mais j'aimerais poser une simple question à la postulante : va-t-elle se battre et faire en sorte que nous puissions nous en sortir avec un coût inférieur à 20 millions, comme elle l'a articulé pendant la campagne ? Merci à elle de s'engager dans ce sens dans la réalité, comme elle l'a fait dans la presse.

**M. Frédéric Borloz :** — Je réponds à Mme Despot que combattre l'initiative, c'était combattre l'inévitable. Le projet HarmoS est ce qu'il est, les choses seront mises en place, quoi qu'il en soit. Ce que nous essayons de faire aujourd'hui — Mme Despot l'a compris mais elle devrait

l'admettre — c'est de conserver un peu d'autonomie aux communes, de faire en sorte que les institutions locales puissent s'organiser comme elles l'entendent, de manière à limiter les coûts, qui, eux, sont répercutés sur la population, que ce soit par le biais de l'impôt ou par celui de la facturation directe. Cet objectif, pour nous, n'est pas négociable. Mme Despot devrait quand même se rallier à cet objectif et j'apprécierais qu'elle ne mène pas des combats d'arrière-garde.

Cela dit, le seul élément que j'aimerais apporter dans le cadre de ce développement du postulat Cesla Amarelle est le suivant : quoi qu'il en soit, nous devons laisser les communes s'organiser, répondre aux besoins de la population sans en créer de nouveaux. Nous devons faire en sorte que la mise en œuvre soit la plus raisonnable possible pour la population et pour la collectivité.

**Mme Elisabeth Ruey-Ray :** — J'ai envie de dire quelques mots à Mme Despot et d'apporter une précision à Mme Amarelle.

Madame Despot, je suis désolée que vous lanciez d'une telle malédiction. Elle me choque un peu, car elle est prononcée dans des termes qui montrent que, finalement, vous n'avez pas tellement envie d'évoluer avec votre temps. Les partis libéral et radical, comme le parti socialiste, ne font que suivre l'évolution des mœurs et de la société et il se trouve que l'organisation de l'accueil parascolaire et préscolaire devient une nécessité. Ce que nous cherchons, c'est simplement à l'organiser de la meilleure manière et à des coûts raisonnables et accessibles à tous — pas seulement aux parents, mais aussi aux collectivités publiques. Il est donc assez malvenu de nous envoyer ce genre de malédiction concernant ce projet.

Madame Amarelle, lorsque je dis qu'il n'y a pas de précipitation à avoir, cela ne signifie pas que nous devons faire du surplace ni que nous devons aller lentement. Je suis en train de faire le tour du canton, actuellement, auprès des réseaux, dans le cadre de la Fédération des structures d'accueil, et je me rends compte à quel point il est difficile, pour les communes, de faire aujourd'hui déjà le pas afin de mettre la LAJE en place. Il faut laisser les réseaux se mettre en place avant de bombarder les communes d'un projet aussi compliqué à mettre en œuvre. Cela nous donne le temps d'y réfléchir. Ce que je demande surtout, c'est que cette réflexion ne se fasse pas seulement dans le cadre d'une commission et du Grand Conseil — plein d'idées mais souvent pas très réaliste —, mais que les communes participent à ce débat parce que ce sont elles qui ont les solutions pratiques, raisonnables et accessibles financièrement.

**Mme Cesla Amarelle :** — J'ai bien pris note des préoccupations évoquées notamment par les députées libérales. Nous nous engageons à ne pas brusquer la mise en œuvre de ce dossier, dans la mesure du possible, tout en le faisant avancer comme cela a été le cas de manière plutôt efficace jusqu'à maintenant.

Pour répondre à M. le député Dufour, qui m'a interpellée directement sur la question du coût financier, il est vrai que ce chiffre de 20 millions a été évoqué, lorsque nous avons été interrogés sur le coût de la mise en œuvre de l'article 63a. Nous avons toujours dit que cela coûterait plusieurs dizaines de millions de francs en tous les cas, mais qu'il était impossible de chiffrer le projet. Plusieurs dizaines de millions de francs, cela va de 20 millions à 90 millions et plus, éventuellement. Nous nous sommes toujours gardé de donner un chiffre précis, sachant qu'il était impossible de le faire. Ce chiffre de 20 millions était malheureux et il n'était pas exact. Il a toujours été convenu entre nous que, sur la question du coût à assumer, nous parlerions de plusieurs dizaines de millions de francs.

**Mme Pascale Manzini :** — Depuis un moment, ce Grand Conseil parle d'un sujet qui a été plébiscité par 70% de la population. Tout le monde est "sur les pattes arrière" à propos des coûts. Je pense que la population ne s'est pas posé la question concernant cet aspect, telle est

l'évolution des mœurs... Il y a un changement de paradigme dans les priorités de la société et peut-être est-ce ce que la population a exprimé par son importante participation au vote sur l'accueil parascolaire. C'est peut-être à nous, Grand Conseil, de modifier nos priorités dans nos investissements, au lieu de nous cabrer dès qu'il est question de famille ou de petite enfance alors que, pour d'autres objets, nous fonçons en pensant qu'il s'agit d'obligations incontournables. Peut-être l'accueil parascolaire, l'aide aux familles et à l'éducation des enfants sont-ils devenus incontournables. Nous ne devrions pas systématiquement en freiner l'élan au moment où la population fait une demande dans ce sens. Il faut pouvoir y répondre rapidement. Au lendemain de la votation, lors d'un conseil municipal dans ma commune, j'ai été interpellée par quelqu'un qui voulait savoir quand j'augmenterais les places d'accueil parascolaire dans la commune !

**Mme Fabienne Despot :** — J'aimerais préciser qu'il est peut-être bon de se poser la question des coûts avant de prendre une décision. Mais j'ai surtout une brève réponse à apporter à M. Borloz et à Mme Ruey-Ray : si vous ne pouvez pas envisager d'autre direction que celle de la pente savonnée par les socialistes, il n'est pas utile de faire de la politique ! (*Rires, exclamations.*)

**M. Claude-Eric Dufour :** — J'aimerais remercier la postulante d'avoir reconnu que l'estimation ou l'évaluation des coûts était totalement erronée. Je le relève et estime que cela mériterait presque une rectification au niveau médiatique, parce que, lorsque l'UDC a fait une estimation des coûts et lancé une mise en garde, pendant la campagne, on s'est moqué de ces estimations ; or on réalise aujourd'hui déjà que ces coûts ne seront peut-être pas éloignés de ce qui a été articulé par l'UDC. Il est un peu tard. C'est une forme de tromperie par rapport à l'électorat, qui a dû prendre position sur la base d'estimations fausses.

**Mme Claudine Wyssa :** — J'aimerais d'abord dire à Mme Despot que, si elle considère que le fait de glisser sur une pente savonnée est ce à quoi se résout la politique, ce n'est pas comme cela que nous la concevons. Les partis libéral et radical cherchent à répondre à des problématiques réelles et à un besoin de la population. S'il y avait des alliances, momentanées peut-être, à faire avec le parti socialiste parce que c'est un problème réel, nous les avons faites. Ensuite, lorsqu'il s'agira de savoir comment mettre le projet en place, nous reprendrons notre rôle et nous le jouerons comme le veulent nos partis, à savoir en donnant la priorité aux communes, à la responsabilité qu'elles doivent et veulent assumer, pour qu'elles le fassent de façon différenciée dans les conditions qui sont les leurs selon les régions.

**Mme Cesla Amarelle :** — Désolée de devoir utiliser le temps compté du parlement pour un tel détail mais, monsieur Dufour, lorsque ce chiffre de 20 millions a été cité dans la presse, j'ai contacté la rédaction concernée — dont l'un des journalistes est présent dans la salle d'ailleurs — en lui demandant un rectificatif. Après discussion, j'ai finalement jugé que c'était inutile alors qu'on savait que le chiffre s'élèverait à plusieurs dizaines de millions et qu'il était très difficile d'être précis sur cet élément.

Maintenant, si l'on ne retranscrit pas dans la presse mes propos avec exactitude... On m'a fait dire récemment que je voulais envoyer la Compagnie générale de navigation à la Cour des comptes, ce qui est faux évidemment ! S'il faut faire chaque fois un rectificatif précis et nuancé à propos de ce qu'on vous fait dire dans la presse, c'est avant tout une perte de temps. Il est inutile de me faire un procès d'intention à ce sujet. J'ai dit — et nous l'avons toujours dit durant la campagne — que cela coûterait plusieurs dizaines de millions. Et plusieurs dizaines de millions, cela va de 20 à 90 millions et plus. Je me demande pourquoi on me fait maintenant un procès d'intention. Le journal qui a publié cette information, à mon avis, n'a pas donné des éléments percutants incitant à accepter l'article 63a.

**M. Frédéric Borloz :** — Je renonce à prendre la parole. J'ai eu une discussion en aparté avec M. Dufour et je préfère ne pas répondre à Mme Despot.

**Mme Michèle Gay Vallotton :** — La politique est décidément quelque chose de très intéressant. Cela peut être l'occasion d'échanges musclés et très élégants entre les formations de ce parlement... Pour ma part, je considère que la politique est surtout une manière de répondre aux problèmes et aux préoccupations de la population. Je conçois qu'on puisse se préoccuper des coûts induits par telle ou telle décision. A ce propos justement, je n'ai entendu personne louer l'excellente proposition du troisième alinéa de ce postulat, qui demande de prévoir une mise en œuvre différenciée des conditions d'encadrement pour les enfants en scolarité primaire et secondaire. Dans mes souvenirs, il me semble que cet élément a occupé nombre de discussions dans ce parlement et que de nombreuses formations politiques demandaient une certaine souplesse à l'égard de ces normes d'encadrement. C'est ce que vous proposez ici ce troisième alinéa. Il faudra évidemment le documenter et réfléchir à ce qu'il est raisonnable de faire. Mais c'est quelque chose qui me semble s'inscrire dans les discussions que nous avons eues ici et cela peut participer d'une saine maîtrise des coûts, tout en respectant les prestations que nous devons à la population. Je considère donc que ce postulat est une réponse pragmatique et de bon aloi au vote massif de la population du 27 septembre. Si ce parlement ne l'avait pas fait, il aurait manqué à son devoir. Je me félicite du fait que, d'une certaine manière, les collègues radicale et libérale montrent par leurs propos, même si elles ne peuvent le faire de façon tout à fait explicite, qu'elles ne sont pas si mécontentes de cette intervention. Je me réjouis que nous puissions aller de l'avant avec de telles propositions, en commission, puis par des modifications de loi.

**Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat :** — Beaucoup de choses ont été dites et cela laisse augurer d'une discussion de très grande qualité au fil des mois. Je vous invite à ne pas manquer une étape importante dans l'ensemble de la construction du projet, ce samedi 31 octobre, à l'Université de Lausanne, à partir de 9 heures, salle Amphimax. Vous êtes tous conviés à y participer, de même que toute personne qui souhaite débattre de ce thème. De nombreuses personnes présentes ici sont déjà prévues comme orateurs et oratrices pour commencer à forger des positions communes, on l'espère, sur ces thèmes.

La discussion est close.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteure demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.*

**Le postulat est renvoyé l'examen d'une commission.**